

Proposition

Non à l'initiative populaire « Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles » (initiative « Ecopop »)

Assemblée plénière du 20 juin 2014

Résumé

Les gouvernements cantonaux se prononcent contre l'initiative « Ecopop » car elle constitue un risque pour l'économie dans son ensemble et porte atteinte à la voie bilatérale. Une dénonciation de l'accord pourrait entraîner la résiliation automatique de tous les accords des Bilatérales I, sous l'effet de la clause guillotine. La Suisse prendrait également le risque que soient résiliés des accords d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin. La Suisse perdrait son accès privilégié au marché européen. Or, la compétitivité de l'économie dépend dans une large mesure de la flexibilité du marché du travail et de son internationalisation. Si l'immigration était limitée à 16'000 personnes par an, la Suisse ne pourrait pas répondre à la demande. L'économie en pâtirait et la prospérité nationale serait remise en question. Enfin, il n'y a pas de lien objectif entre la politique migratoire et l'aide au développement.

1. Éviter de mettre en péril le succès de l'économie suisse

1 Les gouvernements cantonaux rappellent que la Suisse doit le succès de son économie en grande partie à ses relations avec l'UE qui est son principal partenaire commercial. En 2013, 55% des exportations étaient à destination de l'UE (CHF 116 milliards), 73% des importations provenaient de l'UE (CHF 135 milliards). 43% des investissements de la Suisse s'effectuent dans l'UE (CHF 458 milliards), 79% des investissements effectués en Suisse sont le fait de l'UE (532 milliards). La Suisse est, après les États-Unis, la Chine et la Russie, le quatrième plus important partenaire commercial de l'UE. Les liens avec l'UE vont bien au-delà de ce que les accords de libre-échange proposent.

2 Depuis le « oui » à l'initiative « Contre l'immigration de masse », une certaine inquiétude règne parmi les milieux économiques. Jusqu'ici, la Suisse a pu faire face au manque de main d'œuvre grâce au système d'ad-

mission dual. La santé publique, le tourisme, la gastronomie, l'agriculture, les sciences de la vie et d'autres branches de l'industrie et des services sont tributaires d'une main d'œuvre qualifiée en provenance de l'UE.

3 Les gouvernements cantonaux estiment que la compétitivité de la Suisse dépend pour une large part de la flexibilité du marché du travail et de son internationalisation. Si l'immigration était limitée à 16'000 personnes par an, il ne serait plus possible de répondre aux besoins de l'économie en termes de personnel. Les répercussions économiques seraient considérables : baisse des investissements, exode d'entreprises et perte de places de travail. L'initiative « Ecopop » constitue une menace pour la prospérité du pays et met en péril toute l'économie. Par ailleurs, l'acceptation de l'initiative Ecopop et la caducité de la libre circulation des personnes qui en résulterait comporterait le risque que les Suisses subissent de graves préjudices en recherchant un emploi ou en s'établissant dans les États membres de l'UE.

4 Les cantons frontaliers, notamment, sont impérativement tributaires de la main d'œuvre étrangère, dans tous les secteurs économiques, et notamment dans le domaine de la santé. L'acceptation de cette initiative serait fatale, surtout après l'acceptation par le peuple de l'initiative « Contre l'immigration de masse » du 9 février dernier. L'inquiétude déjà perceptible aujourd'hui dans l'économie augmenterait encore et il faudrait s'attendre à la délocalisation de nombreuses entreprises, avec toutes les conséquences que cela implique en termes de pertes de places de travail, de pertes de recettes fiscales et d'autres préjudices.

5 Une acceptation de l'initiative Ecopop aurait pour effet d'accentuer les tendances sociodémographiques au vieillissement de la société. Le départ en retraite à moyen terme de la génération à fort taux de natalité induirait une progression des coûts sanitaires et sociaux et des pénuries sur le marché du travail qu'une limitation radicale de l'immigration empêcherait de combler. À cela s'ajoute que la progression des coûts de la santé dus au vieillissement va se traduire par un besoin accru de personnel médical, actuellement couvert par l'immigration de personnel qualifié.

6 Enfin, l'acceptation de l'initiative Ecopop se traduirait par un accroissement significatif des charges administratives des employeurs mais aussi des autorités du marché du travail et de la migration des cantons et de la Confédération (gestion des plafonds, contrôle des conditions de séjour et de travail, procédures complexes d'admission et de recours).

2. Préserver la voie bilatérale

7 Le 9 février 2014, le peuple et les cantons ont dit oui à l'initiative « Contre l'immigration de masse ». La mise en œuvre constitue un défi de taille et il est en l'état actuel impossible d'estimer avec précision les répercussions que ce vote aura sur la voie bilatérale. Les gouvernements cantonaux accordent une priorité absolue au maintien de la voie bilatérale ; ils l'ont clairement signifié à la faveur de précédentes prises de position. Le système d'admission dual qui repose, d'une part, sur la libre circulation des personnes avec les ressortissants UE/AELE et, de l'autre, sur l'immigration de main d'œuvre qualifiée en provenance de pays tiers est selon eux le système le mieux approprié pour réguler l'immigration en fonction des besoins de l'économie.

8 Les gouvernements cantonaux estiment qu'il faut maintenir la voie bilatérale avec l'UE, dont le succès n'est plus à démontrer. La mise en œuvre de l'article 121a Cst. représente à elle seule un défi de taille. Par l'intermédiaire de la CdC et de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique CDEP, les gouvernements cantonaux participent à la mise en place d'un nouveau système d'admission ; ils ont à ce propos demandé au Conseil fédéral de s'informer auprès de l'UE si ce système a des chances d'être accepté, dès que ses principes auront été définis.

9 L'initiative Ecopop fixant des plafonds¹, elle n'est pas compatible avec l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE. Les gouvernements cantonaux sont convaincus que son acceptation réduirait à néant la capacité de la Suisse, déjà suffisamment réduite suite à l'acceptation de l'initiative « Contre l'immigration de masse », à renégocier l'accord. Si tel était le cas, la Suisse devrait résilier l'accord car il est en contradiction avec la Constitution. La clause guillotine conduirait alors à la résiliation automatique de tous les accords bilatéraux I. La Suisse risquerait également la résiliation des accords d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin. Enfin, il faut s'attendre à ce que l'UE suspende toutes les négociations en cours et ne négocie plus sur de nouveaux dossiers. La Suisse perdrait ainsi son accès privilégié au marché intérieur de l'UE avec ses quelque 500 millions de consommateurs.

3. Absence de lien objectif

10 Il n'y a pas de lien objectif entre la limitation de la croissance de la population résidente permanente résultant de l'immigration en Suisse à 0,2% par an et l'affectation de 10% au moins des fonds de l'aide internationale au développement (env. 200 millions francs) pour des mesures de planification familiale volontaire. Rien ne prouve que l'on suive les mêmes objectifs en limitant l'immigration en Suisse et en limitant la croissance démographique dans les pays en voie de développement, à savoir préserver les ressources naturelles par une réduction de la croissance démographique dans le monde entier. Cela d'autant que l'immigration en Suisse est une migration professionnelle et que la part des migrants de pays en voie de développement est relativement peu élevée. La Confédération devrait au contraire continuer d'investir dans ces pays pour lutter contre la pauvreté et pour soutenir la formation.

11 Il est notoire que la maîtrise des défis démographiques et migratoires passe par une politique qui promeut l'accessibilité et la sécurité du logement, qui préserve l'environnement et qui protège le travail et les salaires. La Confédération et les cantons ont reconnu la nécessité de mener une politique responsable et efficace dans ces domaines et entendent la poursuivre. L'initiative Ecopop, par contre, ne contribue pas à résoudre ces problèmes pratiques et demeure, de ce fait, inefficace et inefficente.

¹ Art. 73a (nouveau), al. 2 : La part de l'accroissement de la population résidant de manière permanente en Suisse qui est attribuable au solde migratoire ne peut excéder 0,2 % par an sur une moyenne de trois ans.